

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42365

présenté par

M. Cinieri

à l'amendement n° 23849 de M. Vallaud

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« et au sein de chacune d'elles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La priorité de cette réforme des retraites doit être entre les générations.

Au sein de chaque génération, la solidarité s'exprime déjà, notamment par l'assurance chômage ou les impôts. En effet, ceux qui n'ont pas d'enfants financent malgré tous les écoles, et que ceux qui ne sont pas malades contribuent aux soins de ceux qui en ont besoin.